

Commune vigilante et solidaire

Le dispositif Mairie Vigilante et Solidaire

Pour garantir aux Goulainais un cadre de vie serein et sécurisant, la Municipalité met tout en œuvre pour lutter au mieux contre la délinquance et les incivilités. Aussi a-t-elle décidé de s'appuyer sur les 15 communautés de voisins vigilants (représentant 170 foyers) qui se sont multipliées spontanément ces dernières années sur la commune et de renforcer ce dispositif en devenant commune vigilante et solidaire.

Les 6 communautés goulainaises



Objectif : créer des liens de proximité et de confiance privilégiés et bienveillants entre élus, Police Municipale, Gendarmerie, référents de quartier et Voisins Vigilants et Solidaires.

1^{re} étape : la Municipalité a réorganisé le territoire en 6 communautés et rencontré les membres déjà inscrits pour échanger sur la meilleure démarche à adopter en vue d'une coordination et d'une efficacité optimales. Puis elle a installé des panneaux signalétiques à effet dissuasif et encourage les habitants à s'inscrire sur la plateforme gratuite



Les Voisins Vigilants et Solidaires®

www.voinsvigilants.org est un réseau social de voisinage qui lutte entre autres contre les cambriolages, les incivilités, les actes de vandalisme et les démarchages abusifs. Pour cela, il repose sur la communication et l'écoute, ce qui en fait également un outil d'entraide aux personnes isolées (téléassistance connectée au voisinage...), un service de proximité entre voisins (petites annonces, covoiturage...) et un vecteur de convivialité (notamment grâce à la gazette et à l'annuaire).

Attentifs à leur quartier, tout en respectant la vie privée de chacun, les voisins vigilants et solidaires prêtent attention aux événements inhabituels : véhicule ou individu effectuant un repérage, fenêtre d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée depuis trop longtemps... Ils les signalent à l'ensemble de la communauté en postant une alerte sur la plateforme web ou en envoyant un SMS au 06 47 49 26 26. Tous les membres la reçoivent directement sur leur téléphone portable et sur leur adresse mail. Cependant, cela ne remplace pas un appel à la Police Municipale ou à la Gendarmerie Nationale.

L'inscription à www.voinsvigilants.org est gratuite, simple et rapide. Il suffit d'entrer une adresse postale (afin de déterminer la communauté à laquelle le nouveau membre va appartenir) et un mail (pour recevoir les alertes et autres informations). Les habitants qui n'ont pas accès à internet peuvent aussi s'inscrire. Il suffit qu'une personne de leur entourage fasse la démarche de les enregistrer sur le site, ils pourront ensuite envoyer des alertes et en recevoir uniquement grâce à leur téléphone portable.